

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-366

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2020-366

Avenant à la convention entre Bordeaux Métropole et l'association « les Détritivores » relative à l'expérimentation d'une action de collecte de bio déchets auprès des particuliers - année 2019/2020- Extension de l'action jusqu'au 31 décembre 2020 - Avenant - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 12 juillet 2019, le Conseil de Métropole, par délibération N° 2019-418, a souhaité accompagner une action pilote portée par l'association « les Détritivores » créée en 2015 par des acteurs locaux déjà fortement impliqués dans l'économie sociale et solidaire. Cette association d'utilité sociale poursuit un double objectif d'inclusion sociale et de conseil, d'accompagnement, de mise en place et d'animation d'actions permettant le traitement des bio-déchets par les collectivités, les entreprises et les particuliers, dans le respect de l'environnement.

Cette action pilote consiste à déployer sur 4 quartiers expérimentaux choisis pour leur type d'environnement urbain, d'habitat et de composition socio-professionnelle avec un suivi mensuel pour la production de bilans. Ces bilans permettront de mesurer la part liée au territoire et la part de performance liée au choix de mise en œuvre. Les expérimentations sont gratuites pour les habitants participants, elles se déroulent par apport volontaire dans des bacs de collecte installés sur le domaine privé de bailleurs ou de grandes surfaces et se doublent de la mise en place d'une application spécifique « toctoc compost » permettant la mutualisation des composteurs individuels en secteur pavillonnaire. Elles concernent les quartiers suivants : Bordeaux Saint Pierre, Bouliac (Hameau d'Epson), Eysines (Quartier Migron) et Talence (Thouars) et prévoient le recrutement de 4 salariés en situation d'insertion/handicap ainsi que d'un volontaire en service civique.

Trois formes de valorisation des déchets sont prévues en partenariat avec Veolia ou Suez, sous forme de micro méthanisation (Procédé Biobeebox testé sur le Marché d'intérêt national de Brienne) sous forme de compostage électromécanique grâce au procédé développé par la société « Les alchimistes » et au travers de l'application « Toctoc compost ».

Le soutien apporté par Bordeaux Métropole s'élève à 50 000 € votés le 12 juillet 2019 pour un budget de l'opération de 245 318 €, soit 20% du coût total. Les autres contributeurs publics sont l'Etat à hauteur de 51 668 € par le biais de contrats aidés et d'indemnités services civiques, ainsi que le Conseil régional à hauteur de 26 880 €.

Une première phase d'ingénierie a été réalisée mais la mise en œuvre auprès de la population a été stoppée par la crise sanitaire et le confinement, aussi est-il nécessaire de relancer l'expérimentation jusqu'à la fin de

l'année, sans participation financière supplémentaire, par le biais d'un avenant à la convention présenté en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'association les détritivores en date du 11 avril 2019,

VU la délibération N°2019-418 adoptée à l'unanimité le 12 juillet 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de l'objectif « territoire zéro déchet, zéro gaspillage » et participe à la réduction des biodéchets, tout en contribuant à l'inclusion de publics éloignés de l'emploi,

DECIDE

Article 1 : de porter la durée de l'expérimentation au 31 décembre 2020.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant à la convention ci-annexé et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER